

NOTE DE CONJONCTURE INDICATEURS

SEMENCES DE POTAGERES FINES

Juillet 2022

SEMAE

Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales

44 rue du Louvre

75001 PARIS

section.potageres@semae.fr

01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule :

“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque Section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGALIM) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGALIM), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions particulières du Contrat ou de l'Avenant ne doivent pas être en contradiction avec les clauses de la Convention type et de l'annexe spécifique à chaque Section de SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Semences Potagères et florales de SEMAE.

Evolution des surfaces en multiplication de potagères fines sur 5 ans

Espèce	Réc 2017	Réc 2018	Réc 2019	Réc 2020	Réc 2021
Oignon	2 007	2 126	1 990	1 868	1 582
<i>dont population</i>	<i>921</i>	<i>388</i>	<i>432</i>	<i>467</i>	<i>363</i>
<i>hybride</i>	<i>1 086</i>	<i>1 738</i>	<i>1 558</i>	<i>1 400</i>	<i>1 219</i>
Carotte	2 170	2 216	1 533	1 222	1 491
<i>dont population</i>	<i>1 574</i>	<i>1 672</i>	<i>1 091</i>	<i>879</i>	<i>1 206</i>
<i>hybride</i>	<i>596</i>	<i>544</i>	<i>442</i>	<i>343</i>	<i>284</i>
Radis	424	573	472	287	124
<i>dont population</i>	<i>232</i>	<i>243</i>	<i>182</i>	<i>79</i>	<i>75</i>
<i>hybride</i>	<i>192</i>	<i>330</i>	<i>290</i>	<i>208</i>	<i>49</i>
Betterave potagère	550	841	703	717	932
<i>dont population</i>	<i>289</i>	<i>539</i>	<i>404</i>	<i>417</i>	<i>520</i>
<i>hybride</i>	<i>261</i>	<i>302</i>	<i>299</i>	<i>300</i>	<i>411</i>
Persil	657	849	716	589	567
Poireau	79	69	57	68	77
Mâche	348	379	420	554	540
Total Potagères fines	9 778	10 216	9 675	9 971	10 182

Les surfaces en potagères fines ont progressé légèrement en 2021 (+2%).

La progression concerne principalement les carottes (+22%) et atteint près de 1 500 ha, ainsi que les betteraves potagères (+23%) qui représente 932 ha. Le poireau aussi voit ses surfaces augmenter très légèrement (+9 ha).

Côté diminution, les baisses sont très importantes pour les oignons (-15%) et les radis (-57%).

D'autres espèces voient leurs surfaces légèrement diminuer : le persil (-4%) et la mâche (-3%).

Source SEMAE

Evolution des coûts de production des semences de potagères fines sur les 2 dernières années

	Réc. 2020	Réc. 2021
Carotte population	2 316 €/ha	2 324 €/ha
Carotte hybride	4 584 €/ha	4 600 €/ha
Radis population	2 339 €/ha	2 349 €/ha
Radis hybride	2 927 €/ha	2 939 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1)	4 394 €/ha	4 429 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1)	5 181 €/ha	5 218 €/ha
Betterave population	2 932 €/ha	2 942 €/ha
Betterave hybride	3 131 €/ha	3 144 €/ha
Mâche	2 371 €/ha	2 704 €/ha
Persil	1 630 €/ha	1 578 €/ha
Poireau pop repiqué (2)	11 827 €/ha	11 935 €/ha
Poireau pop semis direct (3)	6 063 €/ha	6 111 €/ha

Explication de l'évolution des coûts de 2020 à 2021

Les coûts de production intègrent les charges directes de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). Ils ont été révisés en 2022 pour tenir compte de la redéfinition des itinéraires techniques.

Pour la période 2020-2021, les charges sont en moyenne à la hausse pour la quasi-totalité des espèces avec des évolutions comprises entre - 0,7% pour le persil et + 1,8% pour le poireau repiqué. Les espèces montrant une forte hausse des charges directes sont celles qui ont une demande en main d'œuvre relativement importante (le poireau repiqué, la courgette ou les oignons). Pour la **mâche**, l'augmentation significative (+13%) s'explique par la révision de l'itinéraire technique de référence. La principale modification est sur la partie protection des cultures avec un programme phytosanitaire plus onéreux que dans l'ancienne référence qui datait de 2016.

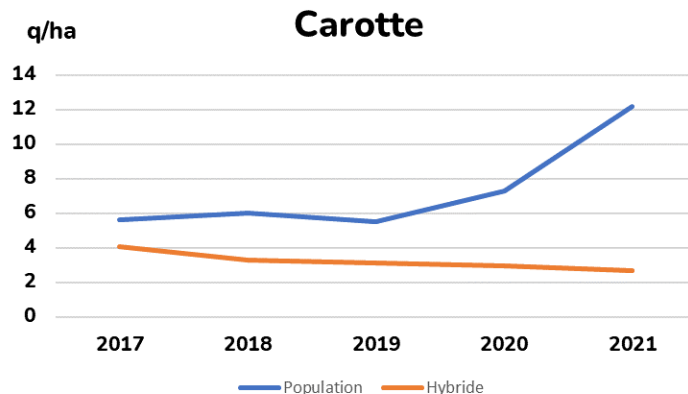
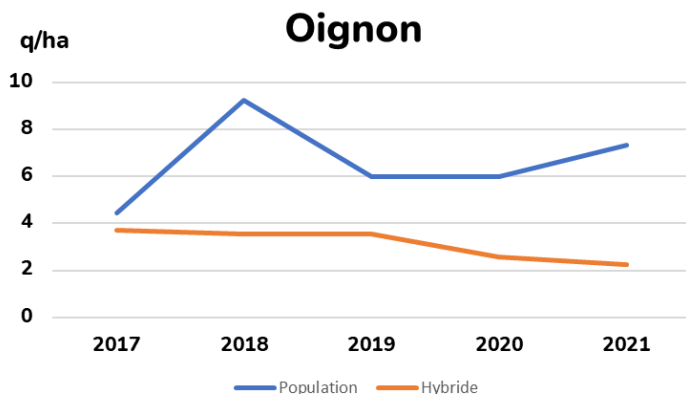
(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique

Source FNAMS

(2) Hypothèse plantation et récolte manuelles

(3) Hypothèse récolte directe à la moissonneuse batteuse

Evolution des rendements sur 5 ans

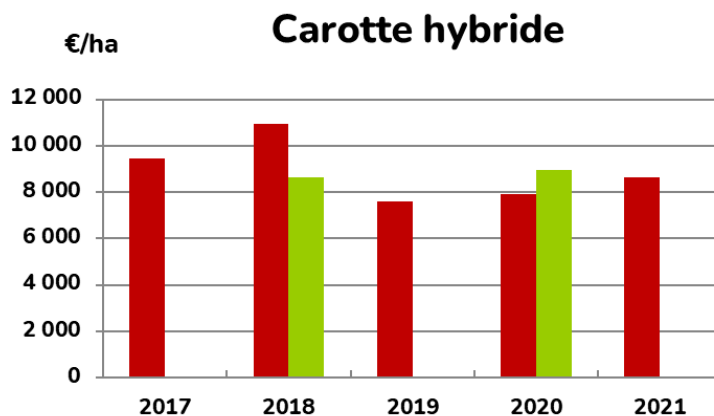
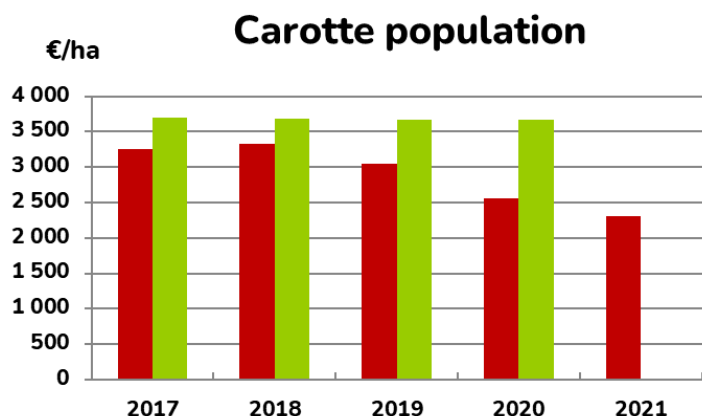
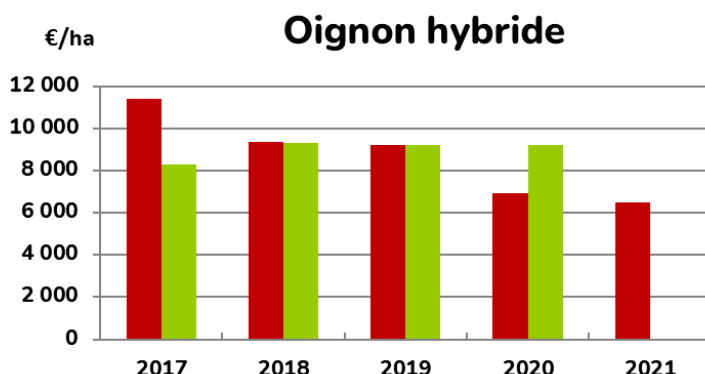
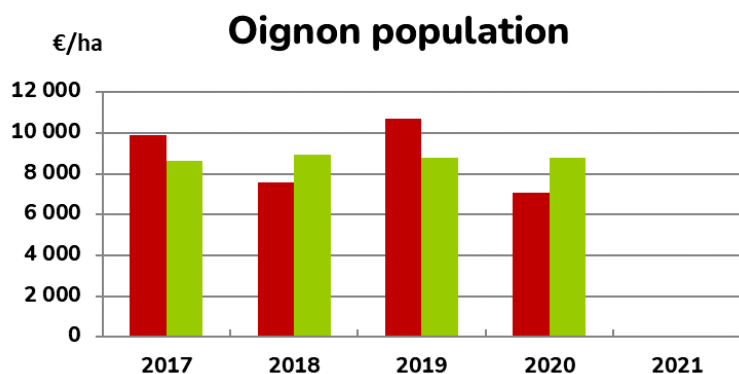


L'évolution du rendement moyen pour l'**oignon hybride** a tendance à diminuer, le rendement olympique* est de 3,3 q/ha. Pour les **oignons population**, l'année 2021 est encourageante avec une augmentation du rendement de 22% pour atteindre 7 q/ha. Le rendement olympique s'établit à 6,4 q/ha.

Pour la **carotte**, le rendement moyen pour 2021 est exceptionnellement bon (+85%). Il dépasse les 12 q/ha pour les variétés de carottes population. En revanche, pour les variétés hybrides le résultat est décevant avec un peu moins de 3 q/ha. La moyenne olympique est autour de 3,2 q/ha pour les variétés hybrides et de 6,4 q/ha pour les variétés populations.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA réalisé (€/ha)

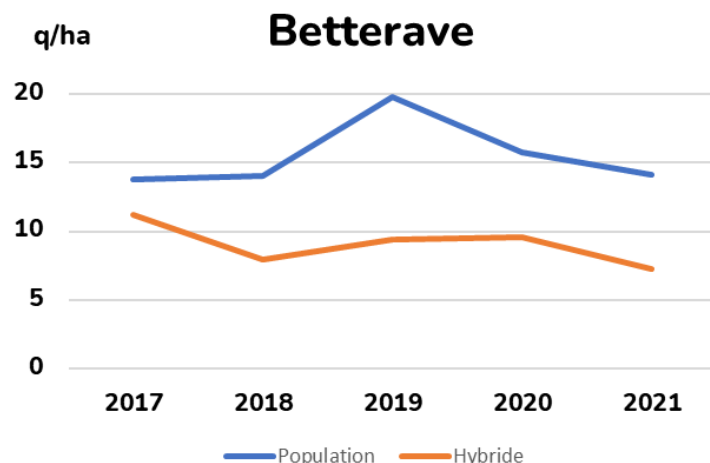
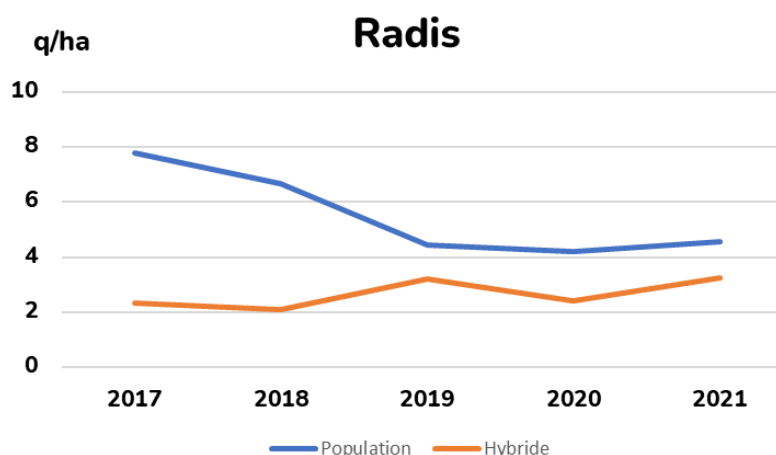
■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS à partir des données UFS ou FNAMS

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel. Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait.

Concernant la récolte 2021, les résultats de la **carotte** sont bon en particulier pour la carotte hybride. Pour l'**oignon hybride**, le chiffre d'affaire réalisé a diminué de 7% par rapport à l'année précédente. Les données ne sont pas disponibles pour 2021 en **oignon population**. Pour l'année 2021, les données de CA moyen contractualisé ne sont pas disponibles.

Evolution des rendements sur 5 ans

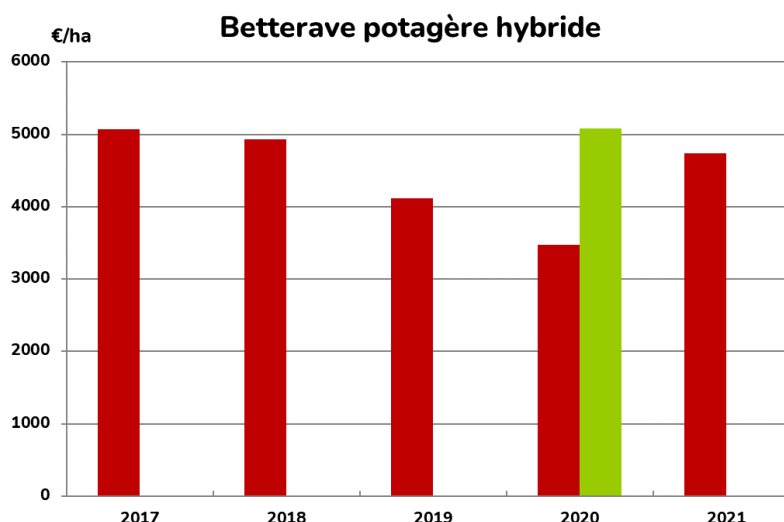
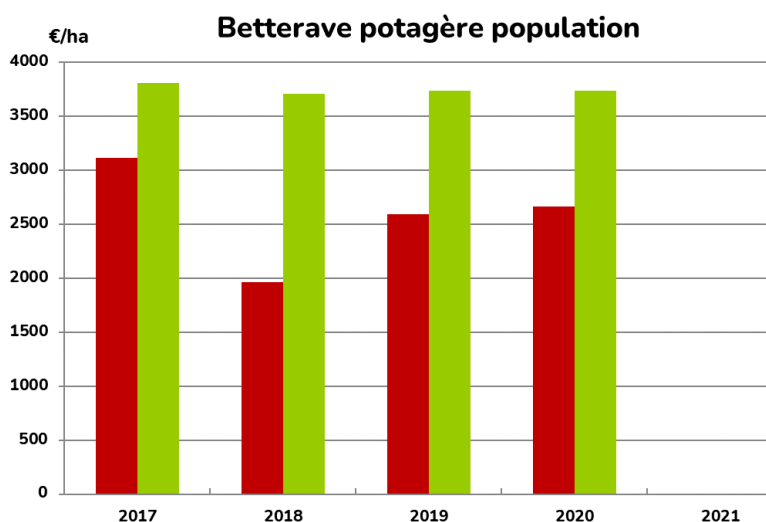


Pour le **radis population**, le rendement a tendance à être très faible même si pour l'année 2021, il a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Le rendement olympique atteint les 5,3 q/ha. Le **radis hybride** présente un bon rendement à 3,2 q/ha, dépassant la moyenne olympique de 2,6 q/ha.

Depuis 2019, le rendement de la **betterave potagère** a tendance à diminuer. Cette année le rendement moyen pour les **betteraves hybrides** est autour de 7 q/ha et pour les **betteraves population** près de 14 q/ha. Leurs rendements olympiques sont respectivement de 8,8q/ha et de 14,6 q/ha.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

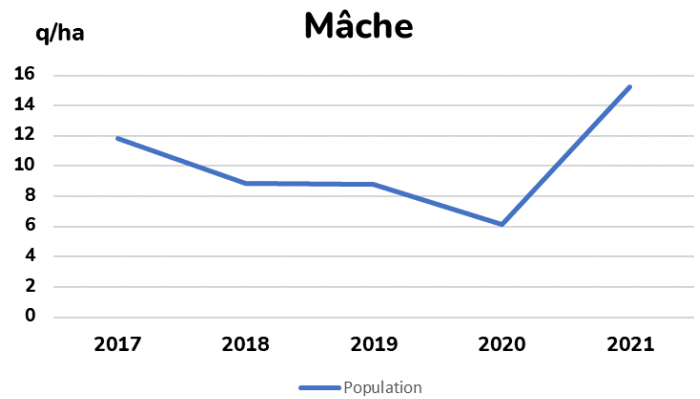
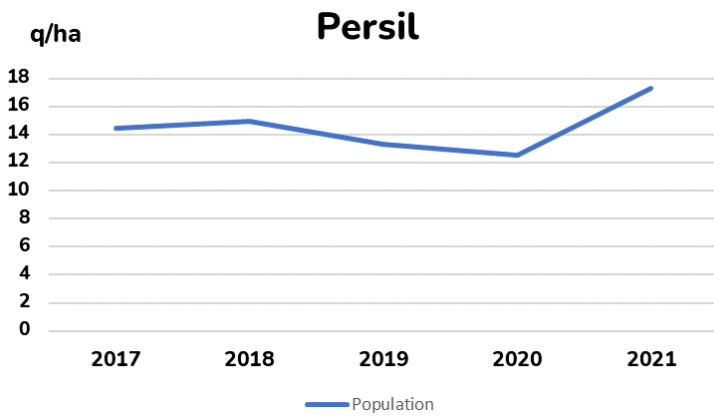
Les données ne sont pas disponibles en 2021 pour le radis hybride et le radis population.



Source FNAMS à partir des données UFS ou FNAMS

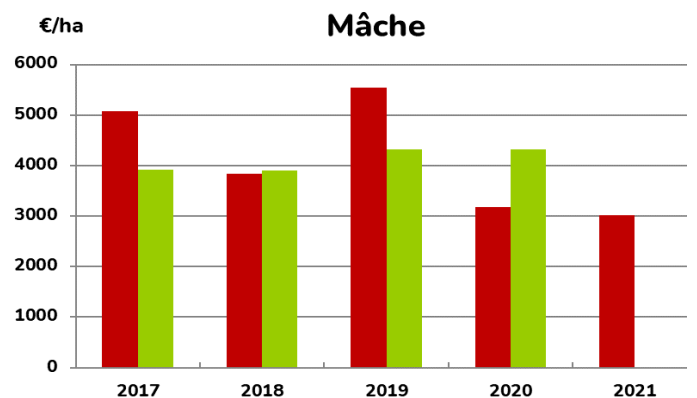
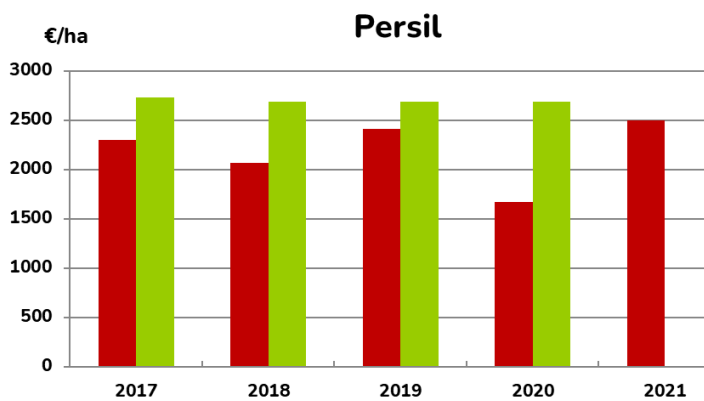
En **betterave potagère hybride**, il s'agit plutôt d'une bonne année. Les données ne sont pas disponibles pour 2021 en **betterave potagère population**. Pour l'année 2021, les données de CA moyen contractualisé ne sont pas disponibles.

Evolution des rendements sur 5 ans



Pour **le persil**, l'évolution du rendement se fait en dent de scie. L'année 2021, pour **le persil**, est une bonne année avec un rendement autour de 17 q/ha au dessus du rendement olympique (14,2 q/ha).
 Pour la culture de **la mâche**, après trois années de rendement décevante, 2021 est une bonne année avec un rendement moyen de 15 q/ha au dessus du rendement olympique (9,8 q/ha)

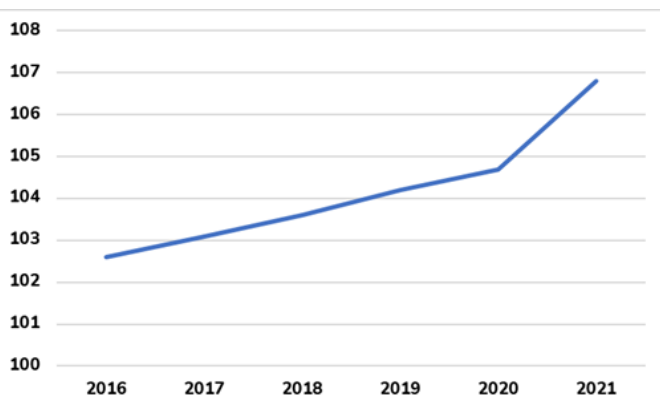
Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



Source FNAMS à partir des données UFS ou FNAMS

Après une très mauvaise année en 2020, les résultats sont encourageants **pour le persil**.
Pour la mâche, les résultats sont décevants, le chiffre d'affaires moyen réalisé en baisse de 5 %.
 Pour l'année 2021, les données de CA moyen contractualisé ne sont pas disponibles.

Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indices dont la base 100 est en 2015.

Conclusions : Aux niveaux des chiffres d'affaires moyens réalisés, l'année 2021 est hétérogène en fonction de la potagère fine cultivée.
 Concernant la betterave potagère, le persil et la carotte l'année 2021 est relativement bonne alors que, l'année fut mauvaise pour la mâche et l'oignon.
 La particularité de l'année a été le manque d'eau au printemps suivi d'un été humide pour l'ensemble des espèces de potagères fines.



semæe

Toutes les semences pour demain